



LE PRÉSIDENT

AD/FV

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

### **ORLEANS VAL DE LOIRE**

\*\*\*\*

#### **AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU 13 DECEMBRE 2011**

#### **AVIS AU PUBLIC**

\*\*\*\*\*

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de sa séance du 13 décembre 2011 sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 06 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Orléans, le 14 DEC. 2011



Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



**Compte-rendu du bureau**

**du 13 décembre 2011**

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille onze, le 13 décembre, à 17 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Salle Münster - Hôtel de Ville d'ORLEANS ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Président

Date de la convocation du Bureau : 07/12/2011

**ETAIENT PRESENTS :**

CHANTEAU : M. Jean-Pierre LEIZOUR  
FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Pierre BAUCHET  
INGRE : M. Christian DUMAS  
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAU  
OLIVET : M. Hugues SAURY  
ORLEANS : Mme Isabelle BARANGER, Mme Béatrice BARRUEL, Mme Muriel CHERADAME, Mme Anne D'AUX, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Michel MARTIN  
ORMES : M. Alain TOUCHARD  
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET  
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Christian OLIVE  
SARAN : M. Roger RUFFIER  
SEMOY : M. Laurent BAUDE

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

BOU : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Jean-Pierre LEIZOUR  
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à M. Christian DUMAS  
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Michèle FOULIARD  
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES  
COMBLEUX : M. Jacques BIE  
MARDIE : M. Pierre CHARRON  
ORLEANS : M. Serge GROUARD, M. Florent MONTILLOT  
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX  
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU  
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Jackie ZINSIUS  
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN

M. Roger RUFFIER remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée ..... 29  
Nombre de délégués en exercice ..... 29  
Quorum ..... 15

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE



Les délibérations suivantes ont été adoptées :

## **ASSEMBLEES DELIBERANTES**

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 3 novembre 2011.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 3 novembre 2011.

## **COHESION SOCIALE**

CS 01 - Habitat-Logement - Commune de Chanteau (Rue de la Chapelle) - Construction de 2 logements sociaux PLAI individuels - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire - Délibération modificative.

Le bureau a approuvé l'attribution par la Communauté d'agglomération d'une subvention de 34 680 € (dont 24 000 € en lieu et place de l'Etat et 10 680 € au titre de sa politique de soutien à la production locative sociale) à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 364 752 € TTC pour permettre la construction de 2 logements situés rue de la Chapelle à Chanteau, a modifié en ce sens la délibération n° 3134 approuvée par le bureau du 7 juillet 2011 et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

CS 02 - Habitat-Logement - Commune de Chanteau (Rue de la Chapelle) - Construction de 7 logements sociaux PLUS individuels - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire - Délibération modificative.

Le bureau a approuvé l'attribution par la Communauté d'agglomération d'une subvention de 23 940 € (dont 6 300 € en lieu et place de l'Etat et 17 640 € au titre de sa politique de soutien à la production locative sociale) à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 276 634 € TTC pour permettre la construction de 7 logements situés rue de la Chapelle à Chanteau, a modifié en ce sens la délibération n° 3135 approuvée par le bureau du 7 juillet 2011 et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

CS 03 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre- Commune de Saint-Denis-en-Val (rue de Chemeau) - Construction de 4 logements sociaux PLUS individuels - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire- Délibération modificative.

Le bureau a approuvé l'attribution par la Communauté d'agglomération d'une subvention de 13 680 € (dont 3 600 € en lieu et place de l'Etat et 10 080 € au titre de sa politique de soutien à la production locative sociale) à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 751 787 € TTC pour permettre la construction de 4 logements PLUS situés rue de Chemeau à Saint-Denis-en-Val, a modifié en ce sens la délibération n° 3297 approuvée par le bureau du 3 novembre 2011 et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

CS 04 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Denis-en-Val (rue de Chemeau) - Construction d'1 logement social PLAI individuel - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire- Délibération modificative.

Le bureau a approuvé l'attribution par la Communauté d'agglomération d'une subvention de 17 340 € (dont 12 000 € en lieu et place de l'Etat et 5 340 € au titre de sa politique de soutien à la production locative sociale) à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 176 689 € TTC pour permettre la construction d'1 logement PLAI situé rue de Chemeau à Saint-Denis-en-Val, a modifié en ce sens la délibération n° 3298 approuvée par le bureau du 3 novembre 2011 et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.



CS 05 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (ZAC du Clos Aubert) - Construction de 2 logements sociaux PLAI collectifs - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire - délibération modificative.

Le bureau a approuvé l'attribution par la Communauté d'agglomération d'une subvention de 34 680 € (dont 24 000 € en lieu et place de l'Etat et 10 680 € au titre de sa politique de soutien à la production locative sociale) à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 222 104 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés ZAC du Clos Aubert à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, a modifié en ce sens la délibération n° 3299 approuvée par le bureau du 3 novembre 2011 et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

CS 06 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (ZAC du Clos Aubert) - Construction de 9 logements sociaux PLUS collectifs - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire - Délibération modificative.

Le bureau a approuvé l'attribution par la Communauté d'agglomération d'une subvention de 19 334 € (dont 8 100 € en lieu et place de l'Etat et 11 234 € au titre de sa politique de soutien à la production locative sociale) à la SA HLM Immobilière Val de Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 111 859 € TTC pour permettre la construction de 9 logements PLUS situés ZAC du Clos Aubert à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, a modifié en ce sens la délibération n° 3300 approuvée par le bureau du 3 novembre 2011 et a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Immobilière Val de Loire.

Fait à Orléans, le

14 DEC. 2011

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire  
Charles-Eric LEMAIGNEN